

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 17/03/2023

*Date d'Affichage : 17/03/2023

*Conseillers en exercice : **23**

*Présents : 12

*Votants : **19**

L'an deux mil vingt trois, le 23 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Bernard GLENAT, Adjoints
Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU Monsieur Dominique REVEILLERE,

Étaient absents excusés :

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Murielle FANOULLERE pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Fodé DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Monique MORNACCO
Madame Rima Sophie GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Mohammed NIFA pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER
Madame Isabelle LACOUR , Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Michel PLAIGNAUD a été désigné Secrétaire de séance.

Déli7
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 158 633.29 euros (Un million cent cinquante huit mille six cent trente trois euros et vingt neuf centimes)

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 16 mars 2023,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230324-DEL723032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour 1 158 633.29 Euros (Un million cent cinquante huit mille six cent trente trois euros et vingt neuf centimes)

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou notification

Fait à Margency, le 24/03/2023

Le Maire,

